

GeT IT (Greze en Transition, Investissements de Transition solidaire). Note d'intention (tout ce qui suit est amendable :-).

contexte

A Greze-Doiceau, depuis novembre 2009, un groupe a démarré une « Initiative de Transition » selon la méthodologie (librement interprétée) du Manuel de Transition de Rob Hopkins. Dans le cadre de ses projets, GeT démarre un groupe de travail qui se consacre au développement d'une structure d'économie sociale compatible avec les objectifs de la transition. Ce projet ne vise pas à créer de la croissance locale mais, dans le contexte du pic du pétrole, du changement climatique, des crises sociales et économiques, à offrir à la collectivité, un réseau économique organisé qui peut l'aider à surmonter les événements. Il suppose donc aussi une prise de conscience de la collectivité des limites économiques/écologiques du contexte de vie.

objectifs

- soutenir une économie sociale locale basée sur le concept de résilience : circuit court, ressources et force de travail locales, maîtrise des processus (bio, écologique...), des échanges de savoir, formations...
- développer via un projet inclusif, une solidarité voire une appartenance (lien social)...
- l'évolution du projet sera documentée pour faciliter l'essaimage.

dispositif

C'est un dispositif intégré : la présence des différents composants renforçant l'efficacité de chacun. Même si, pour des raisons pratiques, il faudra probablement scénariser leur mise en place. La présentation qui suit propose (de façon intuitive) une séquence de mise en place. Le dispositif est, a priori, destiné à fonctionner sur le périmètre géographique de la commune. Ce qui ne veut pas dire qu'il est exclusif par rapport aux échanges exogènes. Loin de là, certains aspects doivent être limités dans l'espace pour des raisons pratiques (ex monnaie locale) mais la plupart sont ouverts sur l'extérieur.

Le cœur du dispositif est une coopérative mixte (citoyen/public) **voir les 7 principes de la coopérative ci-dessous**.

Elle est gérée par un comité de pilotage (AG?) dans lequel sont représentés les coopérateurs (investisseurs particuliers/entreprises locales - existantes ou à créer), les pouvoirs publics (commune/province/région), et GeT (représentation citoyenne des groupes projets/comité de pilotage).

L'achat de parts de coopérateur serait conditionné au fait d'être domicilié (d'avoir son siège d'exploitation) sur le territoire géographique, à la reconnaissance d'une charte de fonctionnement (éthique, finalité du projet...) et plafonné en nombre de parts pour éviter une "financiarisation" du projet...

Les rémunérations du capital sont volontairement limitées (typiquement 6% dans le meilleur des cas - ce qui est plus que suffisant pour intéresser les investisseurs) pour offrir un maximum de disponibilité de fonds aux nouveaux projets.

Les décisions importantes sont prises par le comité de pilotage (un homme/une voix pour éviter une prise de contrôle de l'outil), les fonctions sont tournantes, tant pour impliquer chacun que pour éviter la personnalisation des fonctions.

Missions de la coopérative :

évaluation des ressources et des besoins :

création d'inventaires pour la réalisation de cartes de la production et de la consommation par enquêtes de terrain, interviews... Cette étape n'est pas prioritaire mais néanmoins très importante. Elle permettra d'évaluer les priorités réelles du « terrain » en dehors de toute projection (verrouillage) du noyau de démarrage. L'idéal serait d'envisager directement une réévaluation périodique (peut-être en fonction de la pression extérieure - crise financière par ex)

fonction de banque locale :

1. création d'une monnaie locale :

pour soutenir le circuit court, introduction d'une monnaie locale (au début échangeable en €).

Cette monnaie locale permet d'éviter "la fuite" de la ressource financière à l'extérieur du territoire, de favoriser l'usage des produits et services (locaux) que l'on peut payer avec cette monnaie, de créer une reconnaissance naturelle de l'économie locale (implication discrète mais continue - à l'insu de son plein gré, d'où, acceptation implicite et support tacite du projet global).

Elle est introduite via les entreprises membres de la coopérative (possibilité d'y acheter biens et services à tarif réduit, part du salaire des ouvriers/employés, part de l'imposition communale...), via des crédits d'investissement (une partie), et des crédits à la consommation (une partie). L'usage de cette monnaie est ouvert : il n'est pas lié au fait d'être coopérateur.

Elle circule via les paiements (achats/locations...) à travers les différentes sphères et retourne vers les structures économiques locales. La part de l'impôt perçue par la commune en monnaie locale conduit naturellement celle-ci à réinvestir ce budget dans son propre espace économique (via par exemple les repas de cantine...).

L'idéal serait de découpler cette monnaie de l'euro (pour lui assurer un cours réaliste) et même de la rendre fondante (pour forcer sa circulation).

2. prêts à la production :

En soutien des entreprises membres, et à des taux très modérés (1 à 3%), offre de prêts à court terme permettant de petits investissements sans entamer les liquidités de l'activité. Ils sont, au moins en partie, libellés en monnaie locale (en fonction du projet ?)

3. prêts à la consommation aux particuliers :

En soutien aux particuliers, et sans intérêts, micro-crédit à très court terme (avec éventuellement accompagnement pour éviter le surendettement). Ils sont, au moins en partie, libellés en monnaie locale (en fonction du projet ?)

4. acquisition de biens communs :

En soutien à la collectivité, la coopérative, au travers de sa banque locale, acquiert des

ressources renouvelables (énergie —biomasse, éolien, solaire...—, usage du sol —baux, achats...—, de l'eau...) afin d'en garantir l'accès, d'asseoir le projet financier sur des « revenus » récursifs.

incubateur de projets économiques locaux :

Sur base des savoirs-faire réunis par les coopérateurs (acteurs locaux : particuliers/ entreprises/public) et en fonction des cartes d'analyse des besoins et ressources, soutenir des projets économiques locaux - en accord avec la charte-, à l'aide de la banque locale, du réseau économique et du réseau d'échange de savoir.

A priori, l'idée serait de travailler en filière (production/transformation/distribution/services liés) et, répétons-le, en s'appuyant le plus possible sur le tissu économique existant.

Une fois autonomisées, les entreprises (de statut coopératif) deviennent membres de la coopérative.

Exemples :

- filière **bois** : agroforesterie/scierie/charpentiers-bois de chauffe,
- filière **maraîchage** : maraîchage/conserverie/distribution -frais+conserves ou cours de jardinage/maraîchage jardins partagés/restauration...

réseau d'échange de savoirs et de formation continuée :

Le « territoire » de GeT est riche de potentiels, de savoirs conjugués, d'expériences de terrain... et d'une mémoire un peu oubliée. Le réseau d'échange de savoirs (RES) est un dispositif qui encadre les échanges de sorte que chacun soit au courant et de la possibilité de transmettre ses connaissances quelles qu'elles soient (pour autant que d'autres soient intéressés) et/ou d'en acquérir de nouvelles (pour autant que d'autres les proposent). Dans le cadre spécifiquement économique de GeT IT, il permet de proposer un volet « concret » ou « sur le terrain » entre les acteurs de la coopérative. Il offre la possibilité d'une réelle formation continuée ou de réorientation professionnelle.

Etapes et planning

1. Rédaction d'une note d'intention (sic)
2. Constitution d'un comité d'accompagnement (pas seulement grézien) – novembre 2011
3. Mise au point du projet théorique (fonctionnement économique, charte éthique...) - avril 2012
4. Recherche de partenaires économiques et financiers locaux (et autres ex. SEL...) - été 2012
5. Constitution d'une entité juridique – décembre 2012
6. Communication > Grez + milieux spécialisés
7. Démarrage de la monnaie locale et des analyses
8. Soutien de projets concrets (conserverie, apiculture...)
9. Evaluation / rapports / suivi

Next step

1. s'inscrire à la lettre d'information de GeT :
<http://www.grezentransition.be/spip.php?page=abonnement>
ou info@grezentransition.be
2. participer au groupe de travail. contact :
Eric Luyckx 0475 70 29 42 ou info@grezentransition.be

Annexes

Les 7 principes coopératifs

1. **Adhésion volontaire et ouverte à tous.** Les coopératives sont des organisations fondées sur le volontariat et ouvertes à toutes les personnes aptes à utiliser leurs services et déterminées à prendre leurs responsabilités en tant que membres, et ce sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine sociale, la race, l'allégeance politique ou la religion.
2. **Pouvoir démocratique exercé par les membres.** Les coopératives sont des organisations démocratiques dirigées par leurs membres qui participent activement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions. Les hommes et les femmes élus comme représentants des membres sont responsables devant eux. Dans les coopératives de premier niveau, les membres ont des droits de vote égaux en vertu de la règle « un membre, une voix » : les coopératives d'autres niveaux sont aussi organisées de manière démocratique.
3. **Participation économique des membres.** Les membres contribuent de manière équitable au capital de leurs coopératives et en ont le contrôle. Une partie au moins de ce capital est habituellement la propriété commune de la coopérative. Les membres ne bénéficient habituellement que d'une rémunération limitée du capital souscrit comme condition de leur adhésion. Les membres affectent les excédents à tout ou partie des objectifs suivants : le développement de leur coopérative, éventuellement par la dotation de réserves dont une partie au moins est impartageable, des ristournes aux membres en proportion de leurs transactions avec la coopérative et le soutien d'autres activités approuvées par les membres.
4. **Autonomie et indépendance.** Les coopératives sont des organisations autonomes d'entraide, gérées par leurs membres. La conclusion d'accords avec d'autres organisations, y compris des gouvernements, ou la recherche de fonds à partir de sources extérieures, doit se faire dans des conditions qui préservent le pouvoir démocratique des membres et maintiennent l'indépendance de leur coopérative.
5. **Éducation, formation et information.** Les coopératives fournissent à leurs membres, leurs dirigeants élus, leurs gestionnaires et leurs employés, l'éducation et la formation requises pour pouvoir contribuer effectivement au développement de leur coopérative. Elles

informent le grand public, en particulier les jeunes et les dirigeants d'opinion, sur la nature et les avantages de la coopération.

6. **Coopération entre les coopératives.** Pour apporter un meilleur service à leurs membres et renforcer le mouvement coopératif, les coopératives œuvrent ensemble au sein de structures locales, nationales, régionales et internationales.
7. **Engagement envers la communauté.** Les coopératives contribuent au développement durable de leur communauté dans le cadre d'orientations approuvées par leurs membres.